

La LETTRE du GÂTINAIS en BOURGOGNE

HIVER 23 N°39



BULLETIN D'INFORMATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ ET DU SIVOM

BRANNAY - BUSSY-LE-REPOS - CHAUMOT - CHÉROY - CORNANT - COURTOIN - DOLLOT - DOMATS
ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE - FOUCHÈRES - JOUY - LA BELLIOLE - LIXY - MONTACHER-VILLEGARDIN
NAILLY - PIFFONDS - SAINT-AGNAN - SAINT-VALÉRIEN - SAVIGNY-SUR-CLAIRIS - SUBLIGNY - VALLERY
VERNOY - VILLEBOUGIS - VILLENEUVE-LA-DONDAGRE - VILLEROY - VILLETHIERRY



**SIVOM et Communauté de Communes
du Gâtinais en Bourgogne**
6, rue Danton - 89690 CHÉROY
03 86 97 71 94

contact@gatinais-bourgogne.fr

Accueil : tous les jours de 9h à 12h et de
14h à 17h (sauf le mardi après-midi)

www.gatinais-bourgogne.fr

Facebook :

[/GatinaisEnBourgogne](https://www.facebook.com/GatinaisEnBourgogne)

Instagram :

[gatinais_en_bourgogne](https://www.instagram.com/gatinais_en_bourgogne)

PanneauPocket :

CC du Gâtinais en Bourgogne

Vous souhaitez réagir à un article, avoir
plus d'informations sur un sujet précis,
ou simplement nous faire part de vos
remarques et idées ? Vous pouvez nous
contacter par email à :

communication@gatinais-bourgogne.fr

La Lettre du Gâtinais en Bourgogne Bulletin d'information de l'intercommunalité

Directeurs de la publication :

Christine Aita, Jean-François Chabolle

Conception et rédaction :

service communication

Conception graphique et mise en page :

[Beegraph](#), [Black&Spicy](#)

Crédits photo :

service communication, ALSP Creatives,

Julien Guyard, Freepik, DR

Périodicité :

2 numéros par an

Impression :

Imprimerie Barré à Collemiers

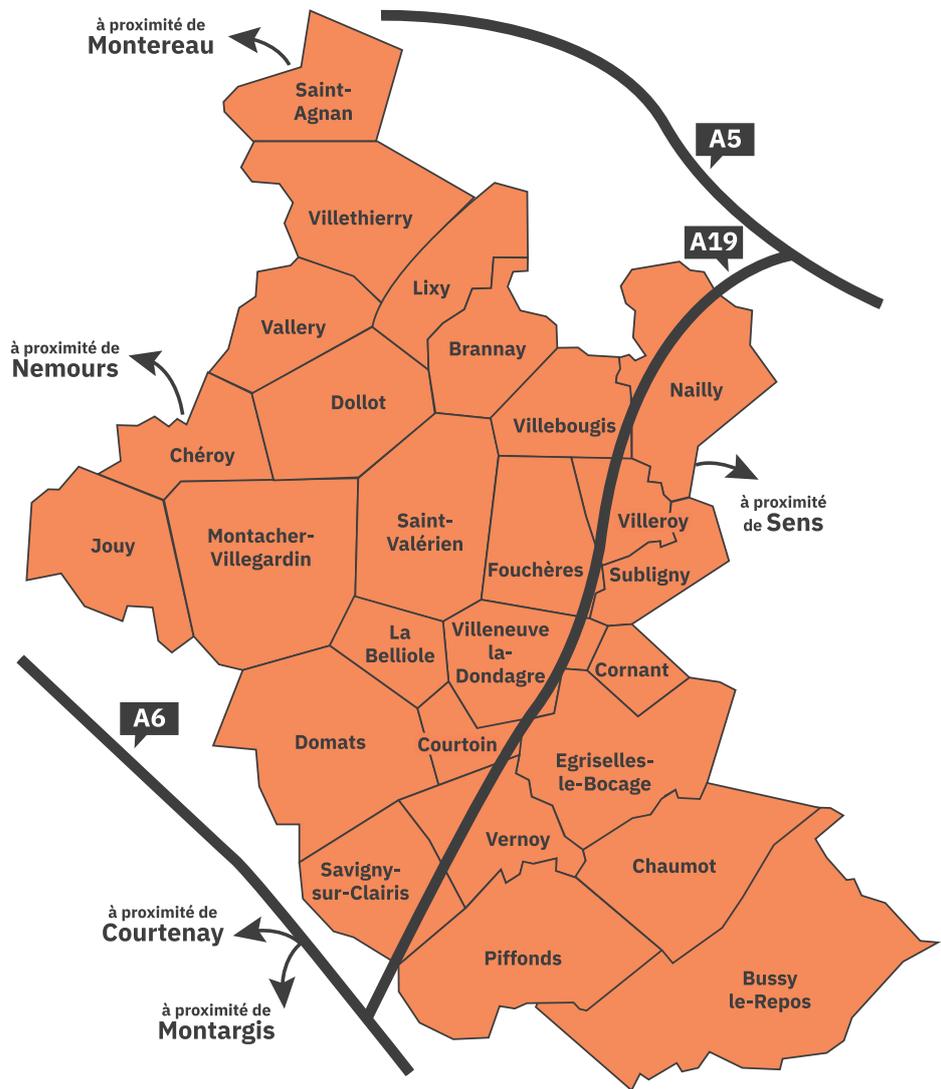
Tirage : 10500 exemplaires

ISSN 2275-4598 / Dépôt légal à parution

Imprimé sur papier recyclé

**En couverture : les nouveaux locaux
d'AVEM à Fouchères.**

VOTRE INTER- COMMUNALITÉ



Le Gâtinais en Bourgogne :
un territoire, 26 communes

SOMMAIRE

4-5

Entretien avec Jean-François Chabolle

6-7

En bref

8-17

Dossier : Croissance économique : voir haut et loin

Un territoire en mouvement – Rencontre inter-entreprises : rapprocher public et privé – Avem s'enracine dans le Gâtinais – L'alternance : passerelle vers l'emploi

18-19

Valoriser les biodéchets : un objectif commun

20-21

Qualité de l'eau : les agriculteurs s'engagent

22-23

Tous réunis contre la pollution lumineuse

24-25

L'esprit olympique à l'honneur

26-27

Actualités

28

Agenda – numéros utiles



PENSER L'AVENIR

Concevoir ensemble des services performants et tournés vers l'avenir : le futur du territoire se construit. Interview de **Jean-François Chabolle**, président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne.

Jean-François Chabolle, alors que l'année 2023 touche à sa fin, quel bilan en tirez-vous pour le Gâtinais en Bourgogne ?

Cette année 2023 a permis de concrétiser plusieurs projets d'envergure qui vont remodeler notre territoire. Tout d'abord, celui du pôle Culture-Enfance-Jeunesse, évoqué précédemment dans ces pages, qui est désormais lancé. Un architecte a été sélectionné, qui nous aide à préciser nos besoins afin que les choses s'élaborent dans les meilleures conditions. L'achèvement des travaux est prévu pour fin 2025, début 2026. Cette ouverture est très attendue : outre la nécessité de donner à l'école de musique et au service Enfance-Jeunesse des locaux à la hauteur de leurs ambitions, ce nouveau lieu répondra aux besoins pratiques des habitants. L'attractivité du territoire, qui permet à chacun d'y trouver sa place, a besoin d'infrastructures modernes et adaptées.

C'est la raison pour laquelle nous préparons également la rénovation du gymnase de Saint-Valérien, qui occupe une place centrale dans le paysage associatif et sportif de tout le territoire.

Tous ces enjeux nécessitent, au sein de la Communauté de communes, des équipes opérationnelles et structurées. Il faut que les choses fonctionnent bien ! C'est la raison pour laquelle les élus ont voté la construction d'un centre administratif à Saint-Valérien, pour lequel les études ont déjà démarré.

« Renforcer les liens avec les habitants tout en faisant rayonner notre territoire ».

Quelles sont les perspectives pour les mois à venir ?

Deux questions interpellent les élus et la population : la santé et la construction d'un projet de territoire. La santé parce que les besoins sont immenses. L'accès au soin pour tous est essentiel. Nous y travaillons puisque nous avons sollicité un certain nombre de médecins parmi les jeunes retraités ou résidents secondaires installés sur notre territoire, à l'instar du pédiatre qui exerce ponctuellement à Chéroy. Nous étudions actuellement l'installation d'autres médecins au profil similaire, afin de renforcer l'offre de soins sur le territoire du Gâtinais. L'ensemble des élus est résolu à changer les choses. Nous examinons par exemple la possibilité que ce soit la Communauté de communes qui porte les actions en matière de santé. C'est à cette échelle

que nous pourrions envisager le sujet au mieux.

L'autre sujet essentiel, c'est le projet de territoire. Notre identité a besoin de s'affirmer et de s'épanouir dans un projet qui permette de tracer des perspectives de développement sur le temps long, pour nous-mêmes et pour les autres. En somme : qu'est-ce qu'on veut, où est-ce qu'on veut aller, quelles sont les grandes directions qu'on veut suivre dans les années à venir, comment se définit-on culturellement, du point de vue touristique, du point de vue de l'attractivité. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire une vie culturelle et associative riche. Beaucoup de projets se sont montés cette année. Il faut ici remercier tous les acteurs associatifs et culturels, mais aussi les élus, pour leur implication dans tous ces projets qui permettent de renforcer les liens avec les habitants tout en faisant rayonner notre territoire. Le succès des Journées du patrimoine fournit une bonne illustration de ce travail collectif.

Ce numéro est consacré à l'entreprise. Quel message souhaitez-vous adresser aux entreprises du Gâtinais ?

Nous avons tous conscience que ce sont les entreprises qui font la richesse de notre territoire. Nous souhaitons donc les accompagner au mieux, en facilitant leur implantation, en favorisant leur développement... Nous voulons qu'elles se sentent épaulées, soutenues. C'est la prospérité économique qui permet le progrès social. C'est la raison pour laquelle la Communauté de communes a recruté un agent dédié aux questions économiques. Le rôle de ce « Monsieur entreprise » est d'abord de répondre aux questions que se posent les entrepreneurs du territoire - en leur proposant des conseils en termes d'aménagement, de développement, d'aide à la mutualisation. Il a aussi pour mission de favoriser le dialogue inter-entreprises, à travers par exemple l'organisation de rencontres à l'instar de celle organisée en septembre au château de Vallery. Je veux que les entreprises sachent que la porte de la Communauté de communes leur est ouverte.

Un dernier mot ?

Tous ces défis, qui visent à améliorer le quotidien de tous, ne doivent pas faire oublier ce que nous sommes et ce qui nous anime. Le Gâtinais en Bourgogne est la partie d'un tout : nous avons beaucoup de sujets en commun avec nos amis du Loiret, de la Seine-et-Marne, avec le Sénonais... Nous ne pouvons pas y rester indifférents. La communication permet de renforcer les liens existants, d'en tisser de nouveaux, de nourrir la confiance et d'ouvrir des pistes d'avenir. La capillarité est une force.



Festival « Par les jardins »

La première édition du festival de théâtre Par les jardins fut un franc succès. Pendant cinq jours, quelque 700 spectateurs ont pu assister à une quinzaine de représentations données dans les jardins de Vallery. La vingtaine d'acteurs, techniciens et bénévoles du Collectif 100 degrés se sont mis en quatre pour offrir au public des spectacles poétiques et vivants, mêlant pièces du répertoire et créations originales. Bravo et merci à tous !

EN BREF

Actualités, événements, temps forts... Quoi de neuf dans le Gâtinais en Bourgogne.

Journées du patrimoine

Cette année, les concerts donnés lors des Journées du patrimoine ont connu un vif succès, grâce à l'implication des maires et élus des communes participantes. Ces derniers n'ont pas hésité à partager leur connaissance du patrimoine auprès des nombreux spectateurs : présentation des églises, du lavoir de Domats, histoire et anecdotes de leur village... Les prestations éclectiques et poétiques du trio Dans la lune ont été plébiscitées par un public conquis.





Du réemploi dans les déchèteries de Chéroy et Fouchères

Jean-François Chabolle, président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, Delphine Perrot, de l'agence Suez et Karine François, de l'association Pénélope, ont signé le 3 octobre une convention de partenariat pour encourager le réemploi dans les déchèteries du Gâtinais. Les usagers peuvent désormais faire don des objets qui peuvent être réutilisés au lieu de les jeter, favorisant ainsi l'économie circulaire. Autre nouveauté : la mise en place d'un préau des matériaux permettant aux usagers de récupérer gratuitement des matériaux de bricolage et de construction.

Fête du vélo

Le 23 septembre 2023, à l'occasion de la Semaine de la mobilité, la Communauté de communes a organisé un événement consacré au vélo sous toutes ses formes. Durant toute une après-midi, le public a pu découvrir les différentes facettes de cet incontournable objet du quotidien : exposition de vélos anciens, balades en tricycle, ateliers de réparation et d'électrification de vélo, stand de vélos-smoothie, formation au Code de la route pour les enfants...

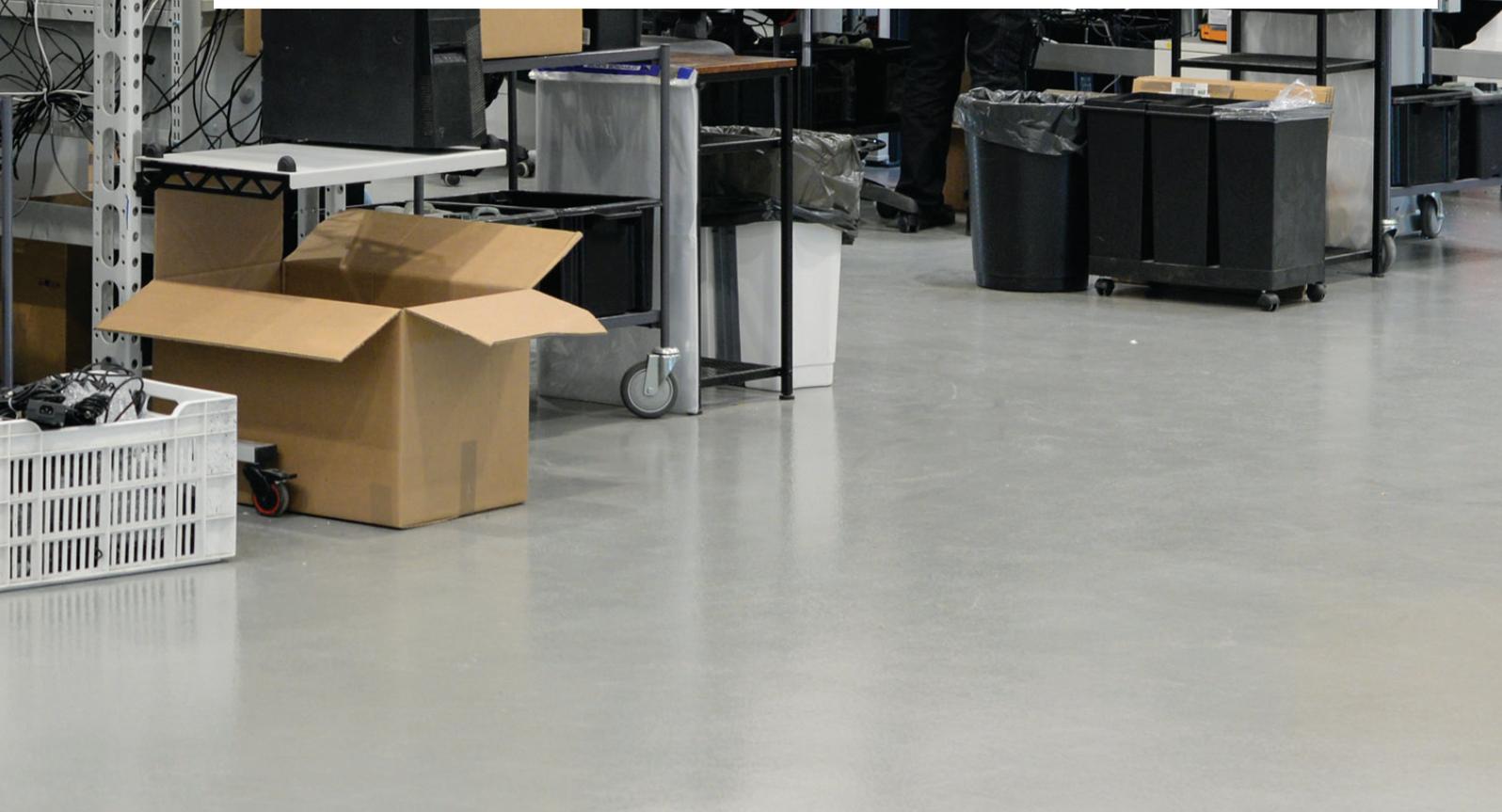




Dossier

CROISSANCE ÉCONOMIQUE VOIR HAUT ET LOIN

L'entreprise est au cœur de l'avenir qui se dessine. Moteur d'innovation, solidaire et responsable, elle joue un rôle clé dans la valorisation et la transformation de notre territoire. Plus que jamais, la Communauté de communes soutient l'activité économique et se veut l'interlocuteur privilégié de celles et ceux qui font le dynamisme du Gâtinais en Bourgogne.



Un territoire en mouvement

Améliorer la gestion des déchets en entreprise : un accompagnement sur mesure

La Communauté de communes organise régulièrement des animations sur le thème de la prévention et de la gestion des déchets auprès des entreprises. Ainsi, le 3 octobre, l'ambassadeur du tri de la Communauté de communes est intervenu au sein de l'entreprise Eurial à Jouy pour sensibiliser aux enjeux du tri, du recyclage des plastiques et du compostage.



Territoires d'Industrie

La Communauté de communes rejoint le programme nationale Territoires d'Industrie « Yonne Industrielle », jusqu'alors composé de la Communauté de Communes du Jovinien, de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, de la Communauté de Communes Serein Armance et de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Objectif : permettre à 146 territoires de bénéficier d'un accompagnement spécifique afin de redynamiser l'industrie française.

C'est la CCI de l'Yonne qui assure l'animation, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ce programme, qui est dirigé en binôme par les présidents de collectivités et un industriel de chaque territoire. Chaque intercommunalité disposera d'un référent technique chargé d'être l'interlocuteur privilégié des entreprises de son territoire.





La mission locale : coup de pouce vers l'emploi

La recherche d'un emploi demande de la préparation et de la méthode. C'est la raison d'être de la mission locale, qui accompagne les 16-25 ans dans leur parcours vers l'autonomie.

Entretien avec Nolwenn Bethry, conseillère en insertion sociale et professionnelle à Chéroy, Égriselles-le-Bocage et Saint-Valérien.

Qu'est-ce que la mission locale ?

La mission locale est un dispositif d'accompagnement personnalisé pour accéder à l'emploi, l'alternance et la formation. Je reçois à mes permanences des jeunes de 16 à 25 ans, non-scolarisés et sans emploi, pour définir et mettre en forme leur projet professionnel. Cela peut être la reprise d'études ou la recherche d'un emploi. Dans ce cas nous leur apprenons à faire un CV, écrire une lettre de motivation ou préparer un entretien d'embauche.

Quel est profil type de celui qui s'adresse à la mission locale ?

Beaucoup de jeunes qui ont entre 16 et 18 ans sont en situation de décrochage scolaire. Ils ne savent pas forcément ce qu'ils veulent faire et sont un peu perdus. Nous essayons de les orienter vers des formations plus courtes, comme par exemple le dispositif d'accompagnement vers la qualification (DAQ), qui leur donne accès à des enseignements scolaires, des expériences professionnelles et des ateliers pédagogiques. Il existe aussi une formation, l'École de la deuxième chance (E2C) qui propose aux jeunes ayant quitté le système scolaire une formation rémunérée pour les insérer dans la vie active. D'autres dispositifs existent, comme la Promo 16.18, proposée par l'Afpa, un programme de quatre mois destiné aux jeunes ayant quitté le milieu scolaire sans formation ni emploi, qui leur permet, avec l'aide de professionnels, de formateurs, d'animateurs et de conseillers, de définir leur projet professionnel pour trouver un emploi, une alternance ou une formation.

Comment prendre rendez-vous avec la mission locale ?

Pour prendre rendez-vous, il faut d'abord remplir un dossier de pré-inscription à cette adresse : <https://bit.ly/misslocale>. Il est également possible de se rendre directement à la mission locale de Sens (6, rue Henri Sanglier - 89100 Sens) pour y remplir la fiche d'inscription.

RAPPROCHER PUBLIC ET PRIVÉ

Nourrir le tissu économique du Gâtinais en Bourgogne, tel était l'objectif de la première **rencontre inter-entreprises du Gâtinais**, organisée à Vallery par la Communauté de communes.



Le 26 septembre, plus d'une centaine d'acteurs de l'économie locale se sont réunis au château de Vallery, en présence du sous-préfet de Sens, Wassim Kamel. Le but de cette première édition : faire se rencontrer public et privé afin d'identifier les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises, et réfléchir ensemble aux solutions à leur apporter. Ce fut aussi l'occasion pour celles-ci de faire connaissance. Des échanges d'autant plus précieux qu'elles partagent souvent sans le savoir des problématiques communes. Deux thématiques majeures ont été traitées, les questions de mobilité et de recrutement. Lors de cet événement, les participants ont pu également découvrir l'ergonomie innovante des locaux de l'entreprise Avem, fraîchement installée sur la commune de Fouchères. Le succès prometteur de ce premier rendez-vous laisse espérer d'autres rencontres fructueuses à l'avenir.



« L'occasion pour les entreprises de se rencontrer et d'apprendre à se connaître »

Récemment nommé directeur général adjoint, **Mathias Pegalajar** a pour mission, entre autres, de favoriser le développement économique du territoire. C'est lui qui est à l'initiative de la rencontre inter-entreprises du Gâtinais.



Mathias Pegalajar, quel bilan tirez-vous de cette première édition ?

C'est un bilan très positif puisque nous avons réussi à mettre en relation les entreprises et les acteurs publics et institutionnels, qui plus est dans un cadre exceptionnel. C'était l'occasion pour les entreprises, qui partagent parfois un même bâtiment ou une même zone d'activité, de se rencontrer et d'apprendre à se connaître, mais également de découvrir, à travers la multiplicité des acteurs présents, les opportunités et les possibilités que recèle notre territoire. C'était un événement rassembleur.

Cela n'avait jamais été fait...

Non, c'était la première fois qu'était organisée une telle rencontre. Nous avons pu évoquer plusieurs questions importantes. Tout d'abord la mobilité

des salariés, avec la présentation de l'association Mobil'Eco, qui donne les moyens d'être mobiles aux plus précaires. Puis l'emploi et la formation, avec le PEIPS qui regroupe et pilote plusieurs dispositifs à dimension sociale. C'était en outre l'occasion de découvrir les ressources du service Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes, qui développe une politique de stages en partenariats avec les entreprises.

Dans un second temps ont été organisés des small business meetings (rencontres courtes entre entrepreneurs et partenaires institutionnels) qui furent autant d'occasions d'échanger sur des problématiques communes, mais aussi de bénéficier de l'éclairage des acteurs publics présents. Enfin, un déjeuner a permis de resserrer les liens de manière très conviviale.

Allez-vous faire évoluer cette formule à l'avenir ?

Nous avons transmis un questionnaire aux entreprises à l'issue de cette première rencontre afin de mieux cerner leurs attentes et d'affiner notre action. Ce qui ressort de ces questionnaires est que cet événement répondait à un besoin et qu'il a été apprécié. Il était nécessaire que les entreprises et les acteurs publics se rencontrent, échangent, apprennent à se connaître. La Communauté de communes, tout comme certains acteurs institutionnels, n'était pas forcément visible auprès des entreprises. Le succès de cette première rencontre nous porte naturellement à vouloir poursuivre, et pourquoi pas aussi sous d'autres formes : visites d'usines, réunions de travail, d'autres formats peuvent être expérimentés. C'est toujours intéressant de voir comment fonctionne son voisin, quels sont ses modes de productions, quelles innovations il met en place, à quelles difficultés il fait face... De nombreuses choses sont possibles. D'autres thématiques méritent aussi d'être abordées : la gestion de la parentalité en entreprise, le bien-être au travail, la transition environnementale - beaucoup de réflexions gagneront à être traitées en commun, c'est ce que nous ambitionnons de faire.

AVEM S'ENRACINE DANS LE GÂTINAIS

Leader national des prestations monétiques et des terminaux de points de vente, le groupe Avem a transféré son unité à Fouchères pour investir de **nouveaux locaux**.

Le groupe Avem (anciennement Pebix) a inauguré mardi 10 octobre ses nouveaux locaux sur la commune de Fouchères. Acteur majeur des solutions monétiques et de l'informatique bancaire en France, Avem était historiquement implanté à Dollot. Le site d'origine, devenu trop étroit, nécessitait de trouver un nouvel emplacement pour y construire une unité plus vaste (près de 4000 m²) mais aussi plus moderne. L'environnement de cette dernière, permettant d'allier efficacité et bien-être, a été conçu de manière collégiale avec les salariés du site.

L'implantation nouvelle, orchestrée par la société d'aménagement Yonne Equipement et soutenu par la Communauté de communes ainsi que la commune de Fouchères, s'est achevé au mois de septembre. La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne et tous les acteurs qui ont permis ce transfert se félicitent de cette installation.

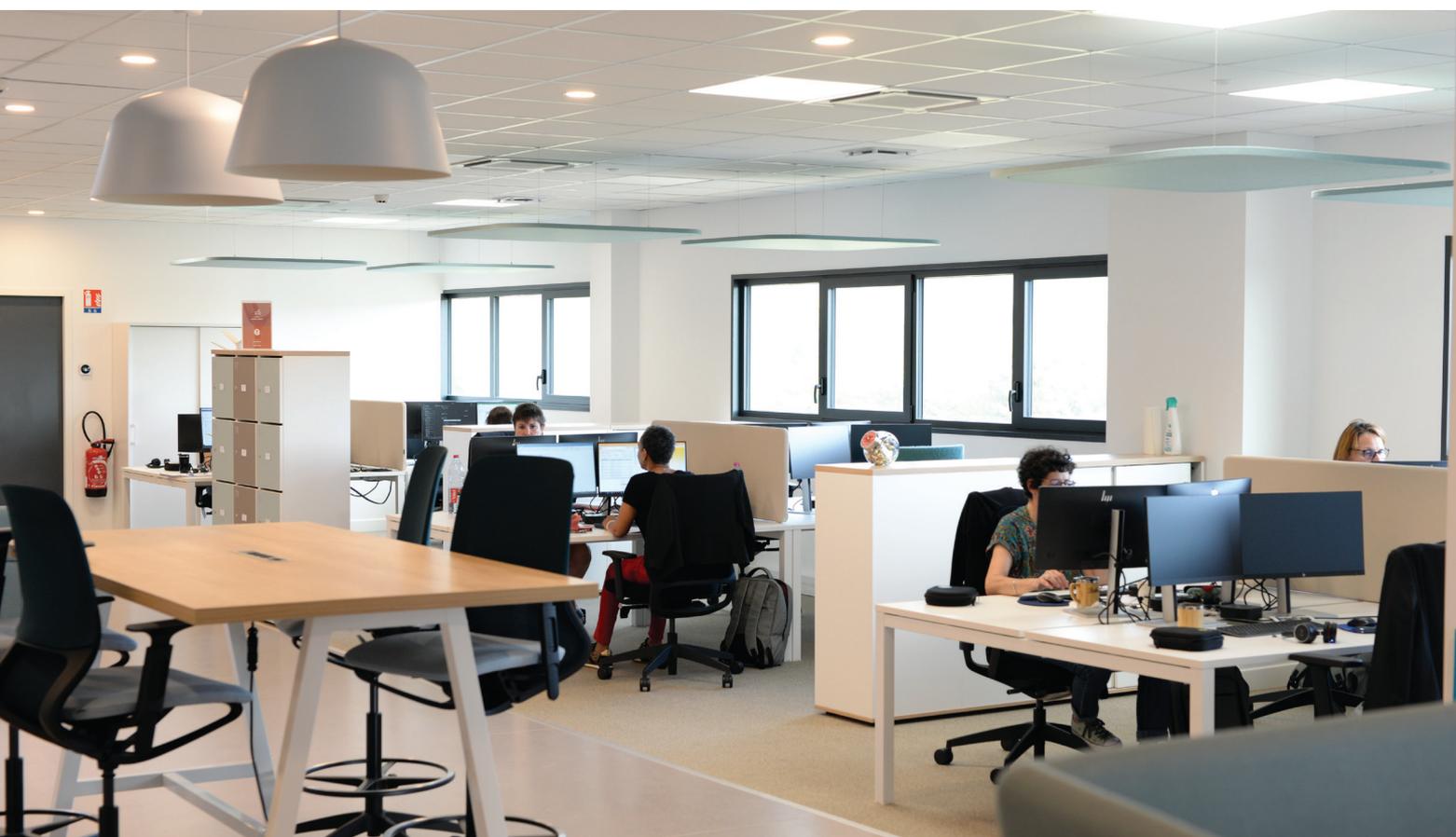


Un environnement de travail entièrement repensé



Grande nouveauté de ces nouveaux locaux : le flex office, qui correspond à un agencement de l'espace de travail favorisant les usages nomades et l'organisation collaborative. « Ce nouvel environnement permet d'encourager les rencontres, les synergies, les échanges, et de changer le rapport à la hiérarchie » précise Pierre Cousin, le directeur du site. « L'idée de ce site, c'est de se mélanger ». Dans les faits, les collaborateurs ne disposent pas de poste de travail fixe. Les espaces de travail sont décloisonnés afin que les salariés puissent s'installer à un bureau, une salle de réunion, un espace bulle, voire des espaces plus informels favorisant le travail collectif, selon les besoins et les moments de la journée.

Pour faciliter cette nouvelle organisation, les salariés ont été associés, dès le début du projet, à la conception des espaces de travail, qu'ils ont en partie dessinés et se sont donc naturellement appropriés une fois les travaux terminés. Pierre Cousin confie : « J'ai retrouvé ici un bien-être, une envie de fonctionner ensemble, et surtout le sourire sur le visage des équipes, ce qui représente une véritable satisfaction ».



L'ALTERNANCE : PASSERELLE VERS L'EMPLOI

Acquérir une première expérience est l'un des défis majeurs pour les étudiants qui souhaitent intégrer le marché du travail. L'alternance répond efficacement à cette problématique en combinant formation théorique et travail en entreprise. Entretien avec **Marie-Claire Baptista**, conseillère formation et responsable de projet Positiv'Emploi à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.



Qu'est-ce que l'alternance ?

L'alternance donne aux étudiants la possibilité de partager leur temps entre la formation dans un établissement d'enseignement et le travail en entreprise. L'alternant est donc parallèlement étudiant et salarié de l'entreprise. En revanche il dispose uniquement du statut de salarié et dépend de son entreprise même lorsqu'il se trouve en formation théorique.

Quels avantages présente-t-elle ?

Elle est intéressante à plusieurs titres. D'une part,

elle permet à l'alternant de mettre un pied dans l'entreprise, de percevoir un salaire, de se confronter au monde du travail, et potentiellement de faciliter son insertion sur le marché de l'emploi. Elle est également avantageuse pour les entreprises, qui trouvent par ce biais le moyen de former des jeunes à leurs pratiques, et disposer ainsi de collaborateurs opérationnels. C'est une formule gagnant-gagnant.

Quelle est la marche à suivre pour une entreprise désireuse d'accueillir un étudiant en alternance ?

Je l'encourage évidemment à contacter la CCI ! Une fois leurs besoins définis, nous les orientons vers les profils disponibles, notamment les personnes qui s'orientent sur nos parcours de formation en alternance ou les profils en recherche sur notre plateforme de recrutement Positiv'Emploi. Nous avons également, sur celle-ci, une rubrique « stages et alternances » qui encourage les entreprises à déposer leurs offres d'emploi, afin que les étudiants qui cherchent une alternance puissent les consulter.

Qui est responsable de l'alternant dans l'entreprise ?

L'employeur désigne un tuteur ou maître d'apprentissage, qui accompagne l'alternant dans sa formation pratique et théorique. Plus spécifiquement, le tuteur a pour mission d'accueillir, d'informer et de guider l'alternant afin qu'il s'intègre au mieux dans l'entreprise. C'est lui également qui assure la liaison avec le centre de formation et qui participe à l'évaluation du suivi de la formation.

Une reconversion réussie

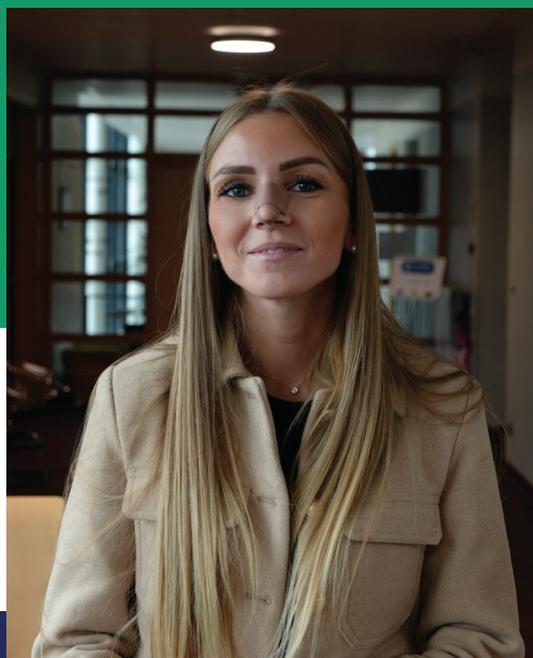
Coiffeuse de formation, Amélie Fleuriot a dû envisager une reconversion professionnelle lorsqu'elle a pris conscience de son allergie aux produits utilisés en coiffure conventionnelle. Accompagnée par la CCI, elle a repris ses études. Elle est aujourd'hui assistante emploi formation.

Quel est votre parcours ?

J'ai un parcours assez atypique. J'étais coiffeuse, en CDI, mais j'ai découvert que je faisais des allergies à certains produits. À seulement 23 ans, j'ai dû m'arrêter. Je me suis tournée vers la mission locale, où l'on m'a proposé de suivre un BTS Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC) en alternance et dispensé par le Pôle formation de la CCI de l'Yonne. Ce qui m'intéressait avec cette formation, c'est qu'elle me permettait de travailler une partie de la semaine en entreprise. J'ai ainsi été commerciale pendant deux ans. Rien à voir avec la coiffure ! Après ces deux années, j'ai eu envie de continuer à bénéficier de l'accompagnement qu'offre la CCI. J'ai donc complété ma formation avec un Bac+3 Responsable en Développement Commercial.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

J'ai finalement intégré les équipes de la CCI ! Auparavant, durant l'année de Bac+3, j'avais une semaine de cours par mois, le reste du temps je le passais en entreprise. Pour développer mes compétences, j'ai choisi de faire mon alternance dans un organisme de formation dans le secteur de la logistique. Lorsqu'un poste s'est libéré à la CCI, je me suis présentée. Les choses se sont faites naturellement.



Une alternante à Saint-Valérien

Léonie, 21 ans, a délaissé ses études d'économie pour intégrer l'école de commerce et de gestion (EGC) de Sens. Elle est actuellement en alternance au sein de l'entreprise Faber, à Saint-Valérien. « Ce qui m'intéressait c'était d'être indépendante, d'avoir un salaire, mais aussi d'acquérir de l'expérience », confie-t-elle. Comme nombre de ses camarades, Léonie ne souhaitait pas s'éterniser dans des études trop longues : « c'est le côté professionnel qui m'attirait, c'est important d'avoir déjà travaillé, d'avoir déjà mis les pieds dans une entreprise, c'est valorisant sur un CV ». Affectée deux jours par semaine au service des achats de Faber, elle s'initie, au sein d'une équipe de quatre personnes, à la comptabilité, la gestion, l'analyse financière... Une polyvalence qui lui sera précieuse à l'avenir.

VALORISER LES BIODÉCHETS : UN OBJECTIF COMMUN

À partir du 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera rendu **obligatoire pour tous**. La Communauté de communes s'engage à accompagner les habitants dans cette transformation des usages, en favorisant une pratique naturelle, le compostage.

Rendre l'économie de plus en plus circulaire est l'un des leviers majeurs de la nécessaire transition environnementale.

Parmi différentes possibilités, la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne a opté pour la généralisation du compostage, dans la suite logique de la politique incitative qu'elle mène depuis 2013.



QU'EST CE QU'UN BIODÉCHET

Les biodéchets correspondent à tous les déchets biodégradables de jardin ou de parc, ainsi que les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages ou des collectivités (fruits et légumes, épluchures, coquilles d'œufs, filtres à café, fleurs et plantes fanées...).

Compostage individuel ou partagé ?

Compostage individuel

Pour qui ? Ceux qui disposent d'un terrain perméable.

Comment ? Le compostage est un processus naturel. Il s'agit de contrôler, dans un endroit dédié (composteur ou tas), la décomposition des matières organiques végétales. Elle est d'autant rapide si les bons ingrédients du compostage sont réunis :

- 1/3 de déchets bruns (feuilles mortes, branches broyées, herbes sèches...)
- 2/3 de déchets verts (épluchures de fruits et légumes, tontes de gazon, légumes entiers, fleurs fanées...)
- de l'oxygène (brassages réguliers)
- de l'humidité (apport d'eau parfois nécessaire)

Le compost, riche en carbone et en éléments nutritifs, peut être incorporé à titre de fertilisant aux jardins potagers, plates-bandes et gazons de tout genre.

Contrairement aux engrais chimiques, le compost libère lentement ses éléments nutritifs, contribue à alléger le sol et retient l'eau dans sa matrice organique.

L'action de la CCGB : Elle permet aux habitants d'acquérir un composteur en bois de 400 litres pour la modique somme de 30 €. Sur l'ensemble du territoire, 2 400 foyers se sont déjà équipés d'un composteur fourni par la Communauté de communes.

Les opérations de broyage des déchets verts (branchages)

La Communauté de communes réalisera des opérations de broyage de branches lors des périodes de la saison de taille (au printemps et/ou en automne). Ces opérations seront effectuées dans les communes qui le souhaitent. Ce sera l'occasion de sensibiliser le public aux différentes utilisations du broyat au jardin ainsi qu'à la technique du compostage.

Les branchages issus de coupes ou d'élagage seront à privilégier (pas de tonte, ni de feuilles). Le broyat produit sera utilisé pour constituer une réserve de matière sèche pour les composteurs collectifs, ou récupéré directement par les habitants pour être utilisé comme paillis naturel.

La Communauté de communes réalisera par ailleurs un guide sur le compostage, paillage et la lutte contre le brûlage à l'air libre.



**VOUS SOUHAITEZ
VOUS LANCER DANS LE
COMPOSTAGE PARTAGÉ ?
VOS VOISINS ÉGALEMENT ?**

Contactez le service déchets ménagers par téléphone au **03 86 97 78 26** ou par mail à **ambassadeurdutri@gatinais-bourgogne.fr**

Compostage partagé

Pour qui ? Les habitants d'un même lieu (quartier, lotissement, immeuble...) ou le personnel d'une structure (établissement de santé, entreprise...) qui souhaitent composter ensemble leurs biodéchets.

Comment ? La pratique la plus courante consiste à installer une placette de compostage, constituée de trois composteurs.



Les composteurs partagés de l'EHPAD de Chéroy.

Une placette de compostage se compose de 3 bacs (800 litres voire 1000 litres) :

- un composteur de stockage, qui contient des matières sèches (par exemple, du broyat de branches) ;
- un composteur d'apport, qui contient les déchets de cuisine ;
- un composteur de maturation, qui stocke le compost en cours de transformation.

Ces composteurs partagés s'appuient sur des référents, formés par la collectivité, qui peuvent ainsi guider les habitants qui souhaitent se lancer. Ce sont eux qui ajoutent la matière sèche, brassent le compost, et sont les garants de l'équilibre du compost. Chaque site peut accueillir jusqu'à vingt familles.

Les résidents s'engagent à mettre leurs biodéchets (fruits et légumes, épluchures, coquilles d'œufs, filtres à café, fleurs et plantes fanées) à

l'exclusion des restes de viande, poisson et fromage. Une fois le compost mature, les utilisateurs du site peuvent récupérer un engrais naturel.

L'action de la CCGB : Lorsque les conditions pour l'installation des placettes seront réunies (identification de sites à proximité des habitations, de résidents et de référents volontaires), la Communauté de communes procèdera à l'installation des composteurs.

La mise en place des sites se fera progressivement. Une première unité sera aménagée dans un premier temps, qui permettra de s'assurer de son bon fonctionnement, avant l'implantation d'un deuxième.

Pour répondre aux objectifs règlementaires, la communauté de communes doit implanter une trentaine de sites sur l'ensemble des 26 communes.



QUALITÉ DE L'EAU LES AGRICULTEURS S'ENGAGENT

Le 14 novembre 2023, presque un an jour pour jour après Dollot et Saint-Valérien, les agriculteurs de Vernoy ont à leur tour signé une charte de l'eau.

Depuis les années 2010, l'engagement en faveur de la qualité de l'eau du bassin d'alimentation de captage (BAC) de Vernoy a fait l'objet d'un travail de protection de la part des agriculteurs et du SIVOM du Gâtinais. Il s'est accéléré en 2022 lorsque les agriculteurs du BAC se sont engagés volontairement dans la construction d'un projet agricole visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires. La charte qui formalise cet engagement, signée par le sous-préfet de Sens, Wassim Kamel, les agriculteurs du BAC et la présidente du SIVOM, Christine Aita, définit des objectifs, des actions et des pratiques claires et partagées.

Elle instaure également des instances de dialogue et de décision, et prévoit les outils de pilotage du projet sur lesquels s'appuyer.

Elle repose sur l'engagement des agriculteurs et vise à nourrir une gouvernance locale active du captage, par un dialogue constructif notamment entre le SIVOM du Gâtinais, gestionnaire des captages, et les agriculteurs du BAC.

Dans cette démarche, les agriculteurs sont accompagnés par la chambre d'agriculture, qui leur apporte un appui technique et méthodologique sous la gouvernance du SIVOM et des services de l'État. Une évaluation annuelle de la réalisation des actions prévues et des résultats obtenus sera réalisée, ce qui permettra d'améliorer le projet si nécessaire.



2 QUESTIONS À CORINNE PASQUIER,

1^{RE} VICE-PRÉSIDENTE DU SIVOM CHARGÉE DE L'EAU ET MAIRE DE VILLETHIERRY

Où en est-on sur la question de l'eau potable dans le Gâtinais ?

Les choses avancent bien ! Les agriculteurs du BAC de Dollo et Saint-Valérien qui ont signé la charte l'année dernière se sont réunis pour faire une première évaluation du projet, et les résultats sont encourageants. La charte de Vernoy est elle aussi désormais signée. Nous travaillons actuellement sur la charte des bassins de Brassy nord et Brassy sud (Égriselles-le-Bocage), en collaboration avec le SIVU de Saint-Hubert. À terme, tous les bassins de captage du SIVOM auront leur charte. Nous pouvons d'ores et déjà être fiers de nous : sur six chartes signées dans le département, deux l'ont été sur le territoire du Gâtinais.

Qu'est-ce qui explique ces résultats ?

Il faut d'abord rappeler que le SIVOM, qui préside les comités de pilotage, travaille sur cette question depuis une quinzaine d'années. La qualité de l'eau est pour nous une préoccupation majeure. Il faut ensuite saluer l'implication des agriculteurs qui, épaulés par la Chambre d'agriculture, ont effectué un travail formidable. Ce sont eux qui connaissent le mieux le terrain, leurs cultures, leurs pratiques.

Le fait de se mettre autour d'une table, de discuter ensemble des solutions à apporter, c'est ce qui permet de faire avancer les choses. Ces propositions sont ensuite validées par les services de l'Etat (DDT, Agence de l'eau, ARS...). Les bonnes pratiques de l'un bénéficient aux autres. C'est un cercle vertueux.

TOUS RÉUNIS CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Cette année, dans le Gâtinais, le Jour de la nuit a duré... huit jours !
En effet, du 7 au 14 octobre, ce sont de **multiples événements**
qui ont émaillé cette semaine de sensibilisation.



L'observation des étoiles dans les jardins de Vallery.

Le Jour de la Nuit, événement annuel organisé par l'association Agir pour l'environnement depuis 2009, a pour objectif d'attirer l'attention du public sur les conséquences de la pollution lumineuse. Cette opération de sensibilisation permet de renouer le lien avec la nuit, le ciel étoilé et la biodiversité nocturne.

Si la date officielle était cette année fixée au 14 octobre, les festivités ont débuté dans le Gâtinais dès le 7. De nombreux événements permettant d'aborder le sujet

sous différents angles ont été organisés pour l'occasion : du cinéma, du théâtre, une promenade pédagogique, une soirée d'observation des étoiles, une exposition de photos, des séances de planétarium, sans oublier les représentations et expositions menées par les enfants de l'école de musique, du périscolaire et de l'école de Saint-Valérien. Autant d'initiatives qui ont amené les visiteurs de tous âges à découvrir l'infinie richesse du monde nocturne.



3 questions à Cassandra Gourdain

Chargée de mission
transition environnementale
à la Communauté de communes

Quel est le bilan de cette semaine consacrée au Jour de la nuit ?

Nous sommes très satisfaits. Cette semaine de festivités a permis de mobiliser beaucoup de monde, les visiteurs évidemment mais aussi les élus, les associations, les bénévoles. Il a fallu six mois pour monter ce projet ! En tout une dizaine d'événements ont été proposés au public. Ce dont nous sommes le plus fiers, c'est l'aspect pédagogique : tous les événements étaient ouverts aux enfants.

Pourquoi cette dimension pédagogique ?

Si la sauvegarde de l'environnement est peu à peu devenue un sujet incontournable, les questions qu'elle met en jeu sont encore perçues de manière floue. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de proposer des événements à la fois ludiques et instructifs.

Par exemple, l'exposition de photos à Piffonds était accompagnée de panneaux expliquant ce qu'était la pollution lumineuse, son impact sur la biodiversité, sur l'observation du ciel étoilé... Parfois une image vaut mille discours : pouvoir regarder Saturne à travers l'objectif d'un télescope offre une expérience unique. Ce sont des choses qu'il faut apprendre à préserver. Nous sommes ravis également d'avoir pu faire venir un planétarium au collège de Saint-Valérien, qu'une centaine d'élèves ont pu découvrir.

Les enfants du Gâtinais ont eux aussi participé...

En effet ! Il y a eu la présentation des ateliers théâtre et de la chorale de l'école de musique, l'exposition de dessins des élèves de l'école de Saint-Valérien, celles des enfants du périscolaire... Tout le monde a mis la main à la pâte. C'est en faisant qu'on apprend le mieux.



Un mot d'Etienne SÉGUELAS, vice-président en charge de la transition environnementale

« La Communauté de communes s'engage pour l'environnement, c'est la raison pour laquelle elle s'est récemment dotée d'un service transition environnementale. Cet engagement se traduit également par la volonté de faire de la question écologique un sujet du quotidien. Ainsi elle accompagne, aux côtés des communes, diverses opérations de sensibilisation. Ces dernières visent à attirer l'attention du public de manière ludique, culturelle ou scientifique, afin qu'il puisse s'appropriier ces thématiques essentielles. Chacun, à son échelle, peut faire changer les choses ».

L'OLYMPISME À L'HONNEUR



Pour marquer l'arrivée de la flamme olympique dans l'Yonne en 2024, la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne a orchestré, le 14 juin dernier, un événement inédit : la **Journée olympique du Gâtinais**. Autour du gymnase de Saint-Valérien, associations, producteurs locaux, bénévoles et partenaires de la Communauté de communes se sont réunis pour célébrer la jeunesse, le sport et le bien-être.

« C'est important de fédérer la jeunesse autour de valeurs positives, le sport, la culture, mais aussi le manger local, avec la présence des producteurs, car le bien-être passe aussi par l'alimentation », explique Christine Aita, vice-présidente de la Communauté de communes.





La journée a été rythmée par de nombreuses activités, organisées par les associations sportives et culturelles, l'école de musique du Gâtinais en Bourgogne ou encore le service enfance-jeunesse de la Communauté de communes. Les participants, qu'ils soient petits ou grands, ont eu l'opportunité de s'initier à une variété de sports : escalade, football, basketball, judo, tir à l'arc...

Le matin, les enfants du périscolaire et les élèves du collège avaient revêtu des T-shirts de couleur pour former le logo des jeux olympiques grandeur nature. Christine Aita partage avec enthousiasme : « Nous voulions que tous conservent un souvenir de cette première journée. La création des anneaux olympiques fut un moment mémorable ! On nous en parle encore »

En début d'après-midi, les spectateurs ont pu apprécier les chorégraphies élaborées par les danseuses et acrobates de la compagnie Azalea. Cette journée de célébration, seulement six mois après l'inauguration des tennis couverts, confirme que le Gâtinais est un territoire dédié au sport, grâce à la diversité de ses associations.

Le prochain rendez-vous est fixé au 1^{er} juin 2024 !



ACTUALITÉS

ENSEMBLE, RELEVONS LE DÉFI ZÉRO DÉCHET !

Ce défi se déroulera durant quatre mois (de mars à juin 2024) à l'échelle de quatre intercommunalités (Communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, Yonne Nord, Vanne et Pays d'Othe, et Jovinien).

La démarche zéro déchet, zéro gaspillage, est un ensemble de pratiques que l'on peut mettre en place pour

réduire les déchets et le gaspillage. L'objectif est d'aider les participants à réduire leurs déchets en mettant en place des écogestes au quotidien. Un accompagnement ainsi que des ateliers collectifs seront organisés tout au long du défi.

Mais au fait, c'est quoi un écogeste ?

C'est un geste simple et banal de la vie de tous les jours que chacun de nous peut faire afin de diminuer la pollution et améliorer son environnement.

Vous souhaitez participer ?

Les pré-inscriptions commenceront en janvier 2024, alors n'hésitez pas et sautez le pas !



Les revenus de la Com Com

Les recettes de fonctionnement de la communauté de communes sont constituées pour moitié de la fiscalité, tant sur les entreprises (CFE¹, IFR², fraction de TVA³...) que sur les particuliers (une partie de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti). Le reste se répartit entre la facturation des déchets ménagers, la vente des matériaux recyclables, et les dotations de l'Etat. Les travaux et achats en investissement se financent autant que faire se peut par les subventions, la récupération d'une partie de TVA, principalement par l'autofinancement, et plus rarement par l'emprunt (réservé aux constructions importantes comme le futur pôle culture enfance jeunesse).

¹ Contribution Foncière des Entreprises : impôt lié aux bâtiments occupés par l'entreprise.

² Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseau : impôt payé par Orange, ou ENEDIS par exemple.

³ Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation, l'Etat a compensé le manque à gagner des collectivités par le reversement d'une partie de TVA qu'il perçoit.

Renouvellement des papiers d'identité

Désormais, en plus de Chéroy, vous pouvez renouveler vos cartes d'identité et passeports à Égriselles-le-Bocage. Notez qu'avant de prendre rendez-vous, il faut préalablement remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Le personnel des espaces France services de Chéroy et d'Égriselles-le-Bocage peut vous accompagner dans ces démarches. N'hésitez pas à les contacter.

Permanence France services de Chéroy :

Dans les locaux de la Poste
13, rue de Paris - 89690 CHÉROY
03 86 95 95 33
cheroy@france-services.gouv.fr

Du mardi au samedi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Le samedi : 9h00 - 12h00
Fermé le lundi

Permanence France service d'Égriselles-le-bocage :

Dans les locaux de la mairie
26, Grande Rue
89500 ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE
03 86 86 29 37
Franceservices.egriselles@gmail.com

Lundi : 13h30 - 17h30
Mardi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 8h00 - 12h30

PLUI : L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST LANCÉE

Le PLUi a été arrêté le 26 mai 2023. Il a reçu un avis favorable assorti de réserves de la part des services de l'Etat et des personnes publiques associées.

L'enquête publique, qui a débuté le lundi 4 décembre 2023, se prolongera jusqu'au mercredi 10 janvier 2024 à 17h. Les informations relatives à cette dernière ont été communiquées au siège de la Communauté de communes, dans chaque commune ainsi que par voie de presse et sur le site internet de la Communauté de communes au moins 15 jours avant le début de l'enquête et une semaine après son commencement.

Une plateforme numérique dédiée à l'enquête vous permettra à tous de prendre connaissance du projet de planification du territoire pour les 15 prochaines années, et faire entendre votre voix en déposant votre avis directement sur la plateforme, par courriel ou courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête, ou encore lors de permanences assurées par la commission d'enquête.

Lieu de la permanence :	Jour	Heure
Nailly <i>salle du conseil</i>	mardi 19/12	14h00 à 17h00
Saint-Agnan <i>salle des mariages</i>	jeudi 21/12	9h00 à 12h00
Piffonds <i>salle du conseil</i>	jeudi 4/01	9h00 à 12h00
Saint-Valérien <i>salle communale</i>	mercredi 10/01/2024	14h00 à 17h00

Le dossier est disponible sur internet à cette adresse :
<https://www.registre-dematerialise.fr/5000/>

Une nouvelle filière pour les produits et matériaux de construction du bâtiment

La filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) sur les produits ou matériaux de construction du bâtiment est entrée en vigueur en 2022.

Les déchets du bâtiment, qui représentent la majeure partie des dépôts sauvages, sont repris gratuitement lorsqu'ils sont triés par la filière REP. Un réseau de points de collecte gratuits a été créé.

Pour accéder à la carte des points de collecte, consultez l'adresse suivante :
<https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>



Espaces France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : les agents France services vous accueillent pour toutes vos démarches administratives du quotidien à Chéroy et Égriselles-le-Bocage.

Permanence de Chéroy :

13, rue de Paris 89690
CHEROY 03 86 95 95 33
cheroy@france-services.gouv.fr

Mardi 10:00 - 12:15 / 13:30 - 16:30
Mercredi 9:00 - 12:15 / 13:30 - 16:30
Jeudi 9:00 - 12:15 / 13:30 - 17:00
Vendredi 9:00 - 12:15 / 13:30 - 17:00
Samedi 9:00 - 12:00

Permanence France services d'Égriselles-le-bocage : :

26 Grande Rue
89500 Égriselles-le-Bocage
03 86 86 29 37 franceservices.egriselles@gmail.com

Lundi 08:15 - 11h45
Mardi 08:15 - 11h45 / 14:00 - 16:15
Mercredi 08:15 - 11:45
Jeudi 08:15 - 11:45 / 14:00 - 16:15
Vendredi : 08:15 - 11:45 / 14:00 - 16:15

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JANVIER

- 11 > CHAUMOT** – Loto (Amicale de Chaumot)
19 > VILLEROY – Spectacle Duo Kor, organisé par l'association RCGB
À 20h, à la salle communale de Villeroiy
20 > BRANNAY – Soirée jeux de société (réservation souhaitée : 06 12 52 83 99)
À 20h, à la bibliothèque de Brannay
20 > SUBLIGNY – Atelier « Comment bien faire du compost », animé par Bénédicte Polrot.
27 > SAINT-AGNAN – Soirée moules-frites / Karaoké (organisée par le comité des fêtes de Saint-Agnan).
À l'Espace du Moulin
28 > CHAUMOT – Galette des rois (Amicale de Chaumot)

FÉVRIER

- 03 > SUBLIGNY** – Atelier « Les bases de la méditation », animé par Bruno De Loof
Organisé par l'association Zenitude
11 > SAINT-AGNAN – Repair Café du Gâtinais en Bourgogne
11 > VILLEROY – Carnaval, organisé par le comité des fêtes
24-25 > NAILLY – Concours de belote.
À la salle polyvalente de Nailly

MARS

- 09-10 > NAILLY** – La nuit des jeux
À la salle polyvalente de Nailly
16 > BRANNAY – Soirée jeux de société

NOS MÉDECINS

Dr Marie CADER-BREDON

Gynécologue
8, rue de l'Hôtel de Ville
89690 CHÉROY
03.86.66.56.82

Dr Éric HEBRAS

Médecin généraliste
45, Grande Rue
89100 NAILLY
03.86.97.02.77

(réservation souhaitée : 06 12 52 83 99)

- À 20h, à la bibliothèque de Brannay
16 > SUBLIGNY – Atelier « Connaître les plantes sauvages médicinales », animé par Anaïs Strautmman-Levy
Organisé par l'association Zenitude
23 > BRANNAY – Concert « LUNA SILVA » (duo chant, percussions et cavaquinho), organisé par l'association RCGB
À 20h, à la salle des fêtes de Brannay
23 > CHAUMOT – Repas organisé par l'Amicale de Chaumot
23 > VALLERY – Gâti'Raid, organisé par le comité des fêtes. Départ 14h
23-24 > VERNROY – Exposition artistique, organisée par l'association Culture et loisirs vernoyens
24 > ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE – Salon du livre (organisé par l'association Chemin des Arts).
À la salle des fêtes d'Égriselles-le-Bocage
31 > SAINT-AGNAN – Vide-greniers / Chasse aux œufs (organisés par le comité des fêtes de Saint-Agnan)
Dans la rue du Chaudron

AVRIL

- 01 > BRANNAY** – Repas dansant animé par Tony Calves (organisé par Les fleurs d'automne)
06-07 > NAILLY – Exposition et conférence sur la mobilité en milieu rural (organisé par l'association Altea)
À la salle polyvalente de Nailly
07 > CHAUMOT – Théâtre : Les Dymon de Minuit
13-14 > NAILLY – Théâtre (Association Nailly en scène).

À la salle polyvalente de Nailly

- 20 > SUBLIGNY** – Échange de plants, graines, fleurs et légumes.
Organisé par l'association Zenitude
27 > SAINT-AGNAN – Loto (organisé par le comité des fêtes de Saint-Agnan)
À l'Espace du Moulin

MAI

- 08 > VALLERY** – Vide-greniers, organisé par les sapeurs-pompiers de Vallery
17 > SAINT-VALÉRIEN – Concert « Têtes de chien » (organisé par l'association RCGB).
À 20h, dans l'église de Saint-Valérien
19 > ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE – Rencontres animalières
19 > LIXY – Fête du village (vide-greniers - exposition voitures anciennes)
27 > SAINT-AGNAN – Concours de pétanque (organisé par le comité des fêtes de Saint-Agnan).
Près du terrain multisports
31 > ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE – Exposition de travaux de patchwork par l'association Patch Égrisellois.
À la salle des fêtes d'Égriselles-le-Bocage

JUIN

- 08 > COURTOIN** – Concert d'Alice Rosset (piano), organisé par l'association RCGB. À 20h
30 > SAINT-AGNAN – Barbecue (Organisé par le comité des fêtes de Saint-Agnan).
Près du terrain multisports

PÔLE DE SANTÉ DE DOMATS

5, place de l'Église
89150 DOMATS
09.72.43.30.03

CLINIQUE PAUL PICQUET

12, rue Pierre Castets
89100 SENS
03.86.95.86.86

CENTRE HOSPITALIER DE SENS

1, avenue Pierre de Coubertin
89100 SENS
03.86.86.15.15

NUMÉROS D'URGENCE

 Pour connaître la Pharmacie de garde la plus proche

Composez le **32 37***

 ACCESSIBLE 24h/24h

* Numéro Audoctel : 0,35 € TTC / min